

Précarité énergétique d'été : de quoi parle-t-on et comment y faire face ?



Qui nous sommes



Expert·es de la construction

X



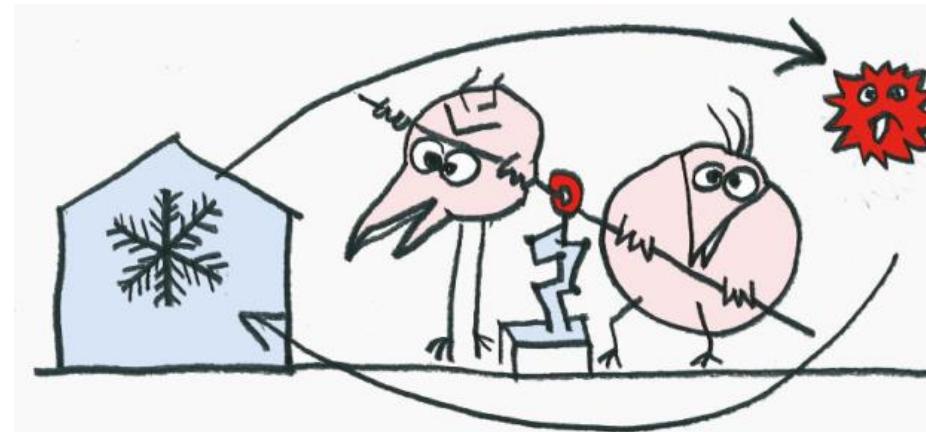
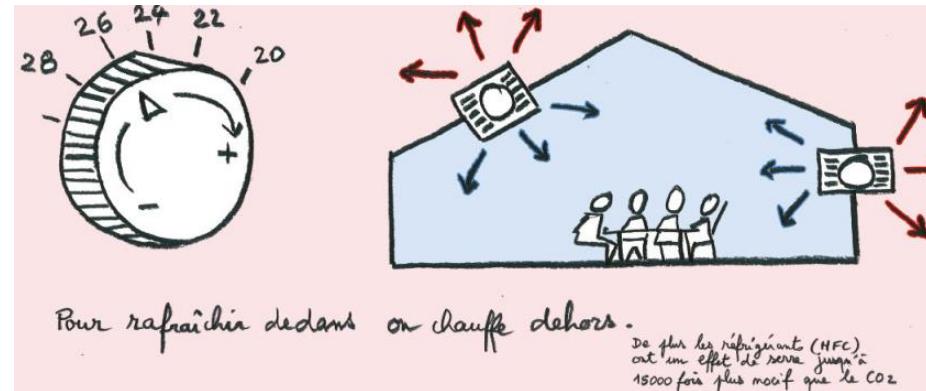
**LOCATAIRES
ENSEMBLE**

Syndicat de locataires

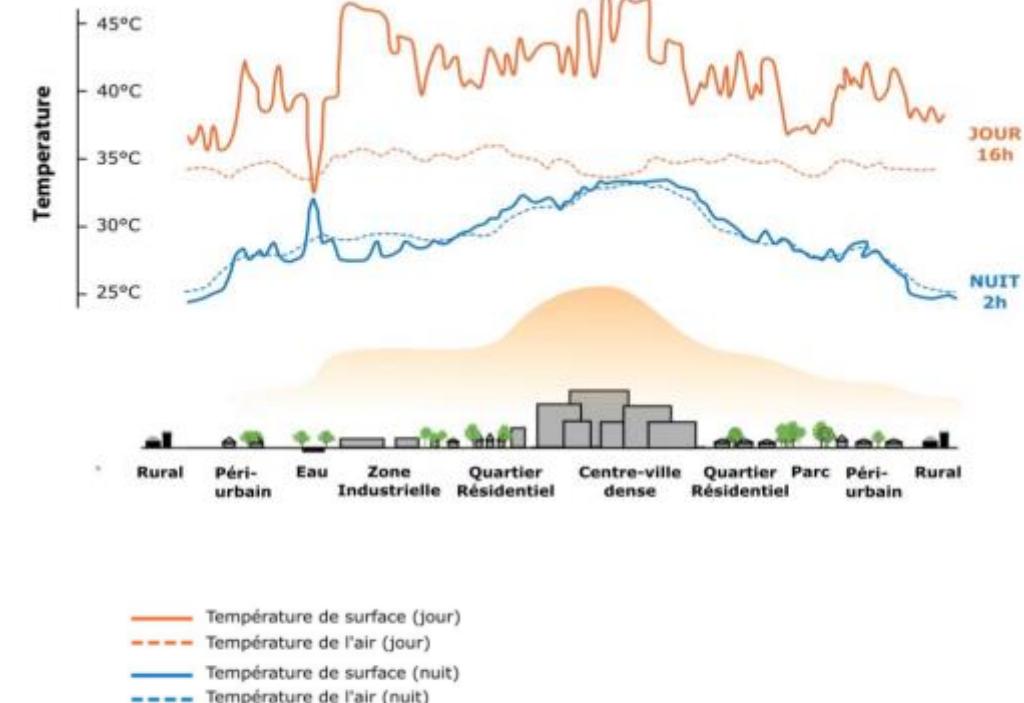
Objectif : déclencher les décisions de rénovation énergétique dans le parc locatif privé

Précarité énergétique d'été ?

i.e revendiquer un « droit à la clim » en été ?



Illustrations : rester cool, la fraîcheur sans clim :
https://www.architectes.org/sites/default/files/atoms/files/confort_sans_clim_cor2.pdf



Parler plutôt de précarité sanitaire...et penser des logements protecteurs et économies

Code de la santé publique : *Sous-section 3 : Conditions de salubrité inhérentes aux locaux d'habitation*

› Article R1331-33

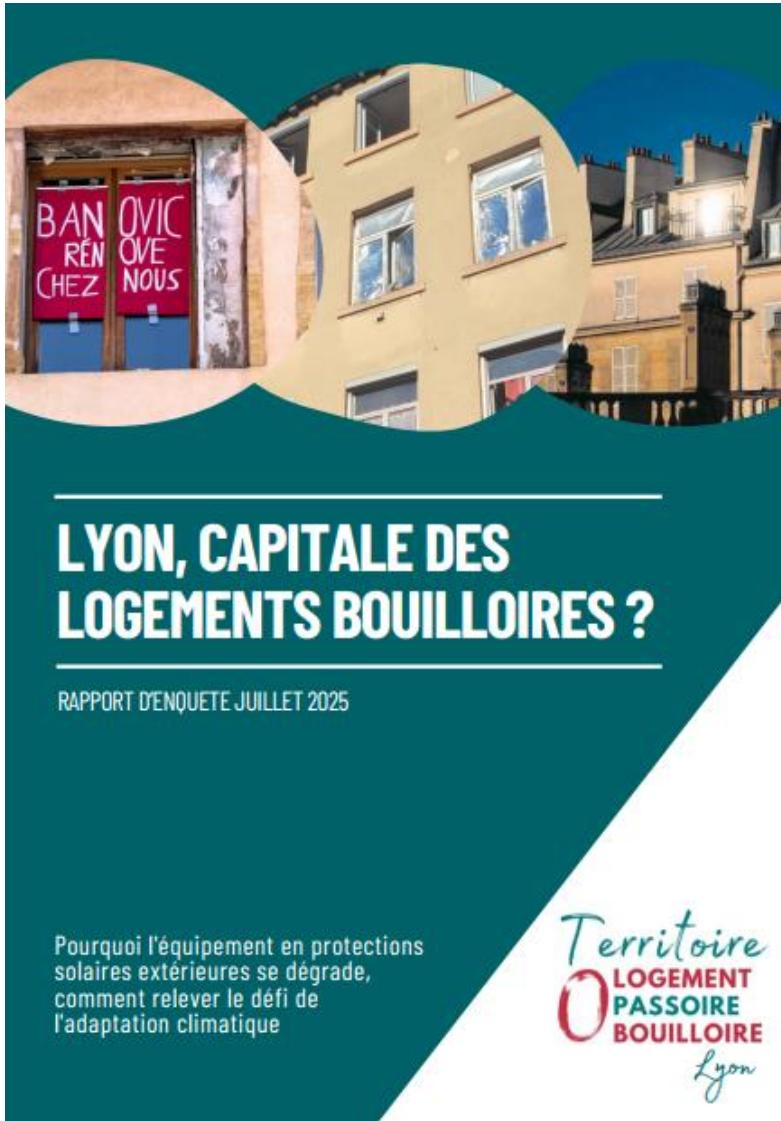
Version en vigueur depuis le 01 octobre 2023

[Création Décret n°2023-695 du 29 juillet 2023 - art. 2](#)

Le logement est pourvu d'un système de régulation de la chaleur fonctionnel et suffisant, qui peut être assuré par différents moyens tels l'isolation thermique, la présence de volets, la possibilité de ventilation nocturne, l'existence d'un puits provençal, ainsi que par leur combinaison.

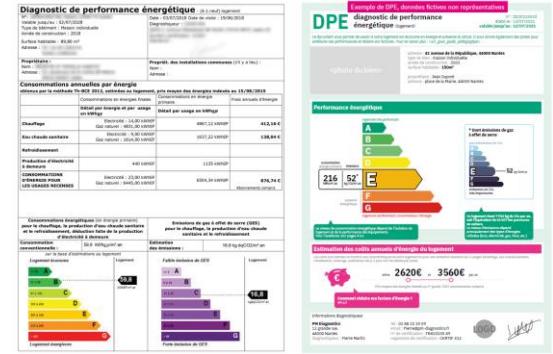
Par un équipement adapté → obligation de moyens

Action 1 : caractériser un enjeu systémique



A Lyon, la ville face au déséquipement

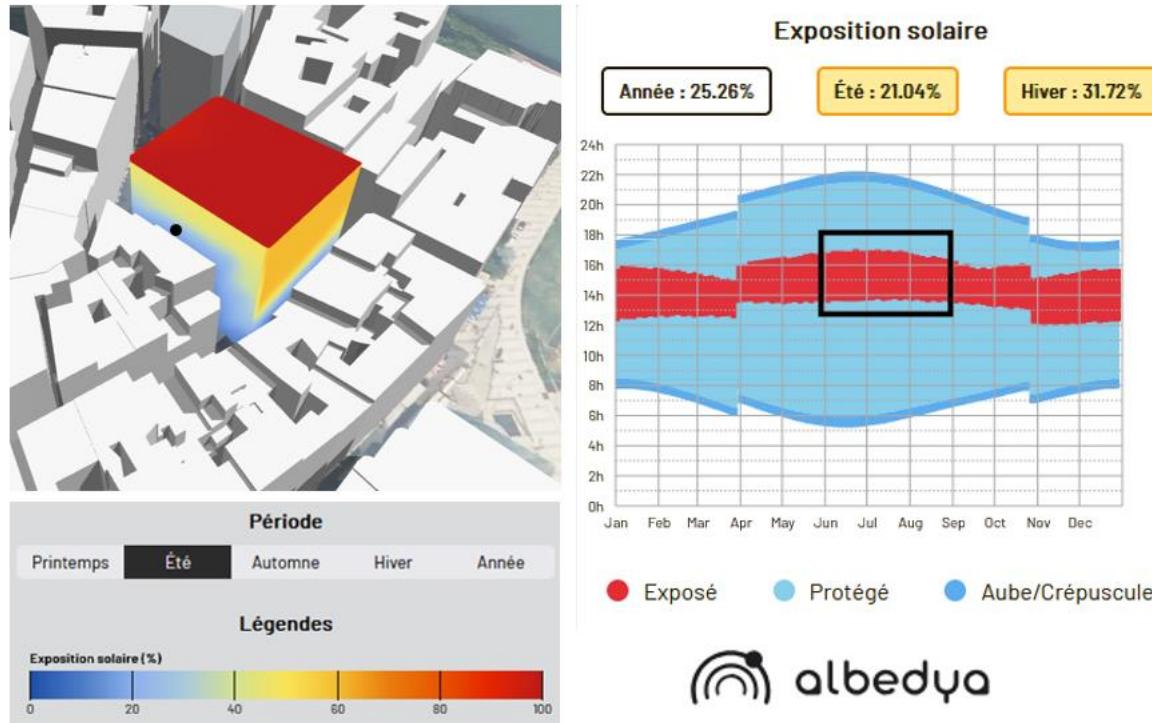
Action 2 : Soutien aux demandes des locataires par la réalisation d'un « diagnostic de régulation de chaleur »



Dispositif	Présence	Fonctionnel	Suffisant
Protection contre le rayonnement reçu en été sur les parois vitrées	✗	✗	✗
Régulation du rayonnement reçu en été sur les parois pleines : façades	✓	✓	✓
Régulation du rayonnement reçu en été sur les parois pleines : toitures	✓	✓	✓
Régulation des entrées d'air chaud	✓	✓	✓
Evacuation de la chaleur	✓	✓	✗
Brasseurs d'air	✗	✗	✗
Dispositif de climatisation active	✗	✗	✗

Le système de régulation de la chaleur de l'appartement est : **dysfonctionnel et insuffisant**

Action 2 : Soutien aux demandes des locataires par la réalisation d'un « diagnostic de régulation de chaleur »



Recommandations de mise en conformité :

- Installer des protections solaires extérieures sur les 3 fenêtres orientées au Sud Ouest

Action 2 : Soutien aux demandes des locataires par la réalisation d'un « diagnostic de régulation de chaleur »



COMPAGNIE FONCIÈRE
LYONNAISE

Action 3 : Produire un référentiel de mise en conformité



Exemple à Lyon, en lien avec les services de la ville

A la suite d'une pétition des locataires ayant recueilli 15000 signatures



Action 4 : Construire les conditions permettant aux locataires d'agir contre la procrastination des propriétaires

En permettant aux locataires d'affecter leur loyer au financement des travaux nécessaires



Action 5 : Le financement de l'adaptation climatique

L 'hypothèse : un sous investissement chronique sur l'entretien des logements pourtant subventionné fiscalement

Des dispositifs de subventions locaux qui « manquent leur cible »

Vision complète pour une action locale adaptée

Mesure: Zéro Logement Bouilloire dans les villes

- Recenser
- Réguler: organiser le référentiel de mise en conformité
- Encourager les locataires à demander leur droit
- Accompagner/ planifier, suivre les travaux d'équipement

Mesure: Vision globale des logements malades: Logements protecteurs de la santé et du climat

- Diagnostic de protection des Habitants : DPH
- Encourager les locataires à demander leur droit
- Accompagner/ planifier, suivre les travaux d'équipement

Mesure: Donner du pouvoir aux habitants pour rénovation du parc locatif privé

- Accès à l'expertise
- Droits d'interpellation
- Développer le « pouvoir déclencheur »